CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E213789** **VALABLE JUSQU'AU** **30/03/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/06/2018

Raison sociale : AXONE CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/06/2018

Sigle : AXONE CONSTRUCTION

Capital : 20 000

23 AVENUE DE LA LIBERATION
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG-EN-BRESSE

Siret : 841 094 782 00023

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 4602892

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 537031/43

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 537031/43

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 37 86 63 26 **Fax :**

Portable : 06 25 66 53 10

Responsabilité légale :
OZGUL FEVZI PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.axone-construction.fr

E-mail : axoneconstruction@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 280 362 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2371 PROB	Charpente et structures industrialisées en bois (Technicité courante)	8	31/03/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	8	31/03/2026
3141	Eléments accessoires de couverture		31/03/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 02/04/2026 15:43

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.